Image not found or type unknown

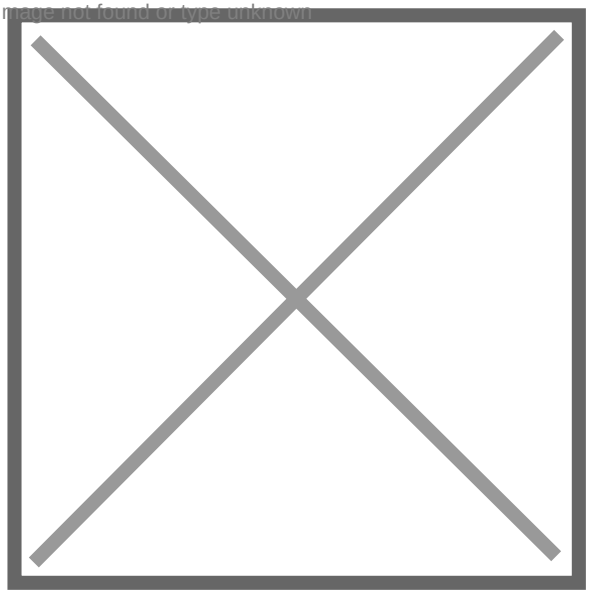

Mise à pied travail considéré comme travail effectif ou non ?

Par **lili13**, le **10/01/2017** à **14:17**

Bonjour, mon fils en cdd de 4 mois a eu une mise à pied conservatoire directement mais elle n'a pas été maintenue par la société qui a reconnu son erreur et dit devoir payer dans son intégralité la période où il y a eu la suspension du contrat de travail soit 11 jours et ensuite il a été re intégrer jusqu'à la fin de son contrat ... par contre cette période rémunérée car pas de sanctions ni rien après le responsable revenant sur sa décision, est elle considérée comme du travail effectif puisque finalement payée ? et comptabiliser pour le calcul des congés payés ?
Merci beaucoup si vous arrivez à répondre à cela car depuis aucune personne n'a pu le faire !???? et je pensais trouver une réponse sur la question sur internet et malgré des recherches : aucune réponse à ce sujet ???!!!!
Merci beaucoup

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés